

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 9 juillet 2026

OBJET :

2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

2.1 – Opérations de création de logements

2.1.1 – Validations et modifications d'opérations

COMMUNE DE POISSONS

CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS

Délibération n° 2026 033 BUR

7 administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- Mme Véronique MICHEL, désignée par le Conseil départemental, Vice-présidente d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Daniel CARRARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires (CNL),
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- M. Régis ROY, Directeur clientèle,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

Le nombre de membres de Bureau présents ou représentés s'avérant au moins égal au 2/3 de celui des membres ayant voix délibérative, le Bureau peut valablement délibérer.

Monsieur Bertrand OLLIVIER préside cette réunion.

Madame Cindy SCHMITT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction de 5 logements locatifs en remplacement de 12 logements collectifs (bâtiment A, B et C) rue des Noues à Poissons 52230.

Par délibération en date du 22 avril et 20 mai 2021, le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé respectivement la désaffectation et la démolition des 12 logements collectifs le lancement des études de faisabilité des logements individuels en lieu et place des bâtiments démolis.

Par courrier, en date du 21 mai 2026, la commune de Poissons accorde à HAMARIS une participation financière de 100 000 euros pour la construction de 5 pavillons.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération était estimée à 808 000 € TTC % dont 800 000€ TTC (10% pour les PLUS et 5,5% pour les PLAI) d'investissement et 8 000€ TTC de fonctionnement (assurance dommage ouvrage).

La poursuite des études d'avant-projet et de projet aboutissent à une enveloppe prévisionnelle estimée à 965 000 € TTC % dont 960 000 € TTC (10% pour les PLUS et 5,5% pour les PLAI) d'investissement et 5000€ TTC de fonctionnement (assurance dommage ouvrage).

L'augmentation du coût de la construction notamment liés à la RE2020 explique cette évolution.

L'agrément doit être déposé auprès de l'Etat pour la construction de ces logements.

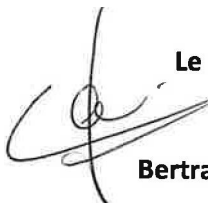
Pièces jointes en annexe : plan de financement et plans

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'administration, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'arrêter comme ci-dessus les coûts prévisionnels,**
- **D'autoriser le Directeur général :**
 - **à poursuivre cette opération conformément aux modalités exposées,**
 - **à procéder à l'attribution, après avis le cas échéant de la Commission Achats, des marchés et de tous les services nécessaires à la mise en place de ceux-ci conformément à la réglementation applicable à la commande publique,**
 - **à conclure et signer les marchés, contrats et conventions à intervenir y compris les éventuels avenants supérieurs à 5% après avis de la Commission Achats le cas échéant,**
 - **à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce marché, (pièces d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ordres de services...),**
 - **à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,**
 - **à régler les sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement, ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel.**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ

Chaumont, le 9 juillet 2026


Le Président
Bertrand OLLIVIER